



COMITÉ DU 12 JUI 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	06	12	08

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 7 juin 2023 : 31 mai 2023
- Réunion du 7 juin 2023 : absence de quorum constatée (29 membres présent.e.s, 3 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 31 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 12 juin 2023 : 8 juin 2023
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents : 4¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 0
- Nb de membres absents et excusés : 59

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20230612-C2023_06_12_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

SUBVENTION À L'ASSOCIATION ROUEN-SEINE-NORMANDIE 2028 AUTORISATION

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers-ères Collègues,

La ville de Rouen est candidate au label Capitale Européenne de la Culture en 2028 et figure dans le dernier carré des Villes françaises. Cette candidature est portée par l'association Rouen Seine Normande 2028 qui réunit tous les partenaires de cette aventure. La décision finale interviendra en fin d'année 2023.

Le SMÉDAR a bénéficié lors de son précédent Comité d'une présentation du projet, développant son intérêt pour la Ville, l'agglomération et, plus globalement, l'axe Seine qui constitue le fil rouge de cette candidature.

Le thème retenu est centré sur la dynamique artistique et culturelle du territoire dans une acception délibérément tournée vers l'avenir, son développement économique et le rôle primordial du fleuve qui le traverse, l'irrigue et participe de sa personnalité en façonnant son histoire pour partager ses savoirs et ses pratiques dans l'intérêt des générations futures.

Le SMÉDAR, de par sa position géographique et ses compétences, est sensible à cette démarche. Il pourrait s'y inscrire en devenant partenaire et ainsi renforcer les chances de voir le projet aboutir.

Notre ligne serait celle du traitement et de la valorisation du déchet, de la modération de notre empreinte environnementale et de notre action pour sensibiliser les habitants, notamment au travers d'animations artistiques dans le droit fil des expériences menées avec les élèves de l'ESADHAR comme avec l'artiste George Nuku qui a produit l'œuvre exposée dans la salle de réception de VESTA.

Le SMÉDAR pourrait ainsi prolonger son action en soutenant et en s'appuyant sur cette candidature Rouen Seine Normande dans son souhait de développer un écosystème pour permettre aux artistes locaux et internationaux invités de s'approvisionner en matériaux collectés qui pourraient être

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

réutilisés ou recyclés. Les actions en direction de l'Éducation populaire, de la sensibilisation au tri et nos démarches d'amélioration continue de nos outils industriels pour les adapter aux besoins des habitants et aux enjeux sociétaux, bénéficieraient également d'un éclairage exceptionnel.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu l'article L5211-11-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la 1^{re} convocation adressée le 31/05/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 07/06/2023,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 07/06/2023,
Vu la 2^e convocation adressée le 08/06/2023 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 12/06/2023,

Article unique – de voter une subvention de 10.000 € au bénéfice de l'association support, d'autoriser le Président à signer la convention de conformité et d'engager au plus vite une réflexion partagée avec nos adhérents pour positionner concrètement notre Syndicat dans cette dynamique.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	04	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ